

Pour publication immédiate

## **LE GOUVERNEMENT ANNULE DES POURPARLERS CONCERNANT UNE MESURE DE RÉDUCTION DES MÉFAITS CRUCIALE DANS LES PRISONS CANADIENNES**

***Vu cette volte-face de dernière minute, les détenus demeurent à risque pour le VIH et l'hépatite C***

**TORONTO, 17 janvier 2017** — Dans un revirement décevant de la part d'un gouvernement qui prétend appuyer la réduction des méfaits et les « politiques fondées sur des données », le Gouvernement du Canada a renoncé à un exercice planifié de médiation, préférant gaspiller de l'argent en frais d'avocats pour résister à l'implantation de services de réduction des méfaits fondés sur des données, en prison. Pour l'instant, les détenus continueront de contracter indûment des infections évitables, ce qui est fort coûteux pour les efforts de santé publique et les deniers publics canadiens.

Ce revirement concerne une action en instance déposée contre le Gouvernement du Canada en septembre 2012. À ce moment, Steven Simons, ancien détenu, de même que le [Réseau juridique canadien VIH/sida](#), le [Réseau d'action et de soutien pour les prisonniers et prisonnières vivant avec le VIH/sida \(PASAN\)](#), [CATIE](#) et le [Réseau canadien autochtone du sida \(RCAS\)](#) avaient déposé une contestation constitutionnelle contre le refus du gouvernement fédéral de protéger la santé des personnes en prison, par son défaut de mettre en œuvre des programmes de seringues et d'aiguilles pour prévenir la transmission du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC) dans les établissements correctionnels fédéraux. Pendant son incarcération au fédéral, M. Simons a contracté le VHC en utilisant du matériel d'injection usagé, en dépit de ses meilleurs efforts pour éviter ce risque.

Il y a plusieurs mois, le Gouvernement du Canada avait accepté la voie de la médiation; les pourparlers devaient s'amorcer la semaine prochaine (le 23 janvier). Mais la semaine dernière, le gouvernement s'est abruptement retiré, une décision sidérante, venant d'un gouvernement qui se prétend engagé à des « politiques fondées sur des données » – en particulier compte tenu de l'appui bien accueilli du premier ministre Trudeau et de la ministre de la Santé Jane Philpott à l'égard de la réduction des méfaits. Au cours de la récente campagne électorale, le Parti libéral du Canada a convenu explicitement par écrit [« qu'il existe des preuves irréfutables qui montrent que les programmes d'échange d'aiguilles et de seringues sont un moyen efficace de diminuer le partage de seringues entre les prisonniers »](#). Les programmes de seringues et d'aiguilles en prison sont communément considérés comme un prolongement logique et salvateur des mesures communautaires de réduction des méfaits, comme Insite à Vancouver, qui sont appuyées – en mots et en [action politique](#) – par le gouvernement fédéral, lui-même.

« Bizarrement, le gouvernement répète l'idée erronée selon laquelle la fourniture de matériel d'injection stérile entraînerait des préoccupations de sécurité pour le personnel des prisons, alors que les données indiquent que c'est en fait le contraire qui est vrai », indique Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida. « Des programmes de seringues et d'aiguilles ont été mis en œuvre avec succès dans des dizaines de prisons, dans de nombreux pays du monde, depuis plus de deux décennies. On n'a signalé aucun cas d'aiguille de ces programmes utilisée comme arme contre des gardiens ou des codétenus. Au contraire, ces programmes rendent le milieu plus sécuritaire, pour les détenus et pour le personnel, en réduisant la propagation du VIH et de l'hépatite C, et en réduisant le risque courant d'accident sur une aiguille en raison d'équipement caché et plus susceptible d'avoir été utilisé par de nombreuses personnes, et donc plus propice à un risque d'infection. »

Une somme très importante de recherche a été effectuée au sujet des programmes de seringues et d'aiguilles en prison – et les arguments de droits humains pour leur mise en œuvre sont solides. L'Association médicale canadienne et son homologue de l'Ontario ainsi que l'Enquêteur correctionnel du Canada, entre autres, ont recommandé ces programmes. Même les comités d'experts de l'Agence de la santé publique et du Service correctionnel du Canada ont conclu que les données probantes appuient ces programmes. En 2016, quelque 250 organismes canadiens représentant les points de vue d'un large pan de la société civile ont signé une [déclaration](#) exhortant les gouvernements fédéral et provinciaux à mettre en œuvre des programmes de seringues et d'aiguilles dans les prisons du pays.

Fait plus important encore en ce qui concerne la décision du Gouvernement du Canada de se détourner de la médiation : elle continuera de miner la santé et de violer les droits humains des détenus, dont un nombre disproportionné sont autochtones ou noirs.

« Le gouvernement clame des préoccupations pour la santé des Autochtones, mais il rejette des services de réduction des méfaits fondés sur des données probantes, dans ses prisons, alors que ses propres chiffres démontrent que ceci infligera des préjudices accrus à une population à risque plus élevé pour le VIH et l'hépatite C, c'est-à-dire en nombre disproportionné aux personnes autochtones », déplore M. Elliott. « L'affirmation d'inquiétude de la part du gouvernement sonne creux, compte tenu de cette intransigeance. »

Pour plus d'information sur cette action en justice, consultez <http://www.urgencesanteprison.ca/en-savoir-de-plus/a-propos-de-l'action-en-justice.php>

- 30 -

**Contact :**

Janet Butler-McPhee  
Directrice des communications et du plaidoyer  
Réseau juridique canadien VIH/sida  
Tél. : +1 416 595-1666 (poste 227)  
Courriel : [jbutler@aidslaw.ca](mailto:jbutler@aidslaw.ca)